

GUNDERSHOFFEN Za de la Hardt

Mercredi 8 MAI 2024

5ème MARCHÉ AUX PUCES

De 8 h. à 17 h.



Organisé par l'UNION SPORTIVE
de GUMBRECHTSHOFFEN

SUPER U Gundershoffen

PARKING COUVERT COMPLET



Prix de l'emplacement : → 12 € les 5 mètres (2 places de parking)

→ 6 € les 2,5 mètres sup. (1 place de parking)

Mise en place des exposants 6 h. à 8 h.

Strictement réservé aux particuliers

Stand café – Viennoiserie

Restauration et buvette assurées par les organisateurs

! Les places couvertes seront attribuées en fonction de l'ordre d'inscription ! (dans la limite des places disponibles)

Imprimé par nos soins -
Ne pas jeter sur la voie publique

INSCRIPTION AVANT LE 01 MAI 2024



Pour tous renseignements et inscriptions
06.32.10.29.90 - 06.06.73.34.92



u.s.gumbrechtshoffen@gmail.com

REGLEMENT



1. Le Marché aux Puces est ouvert à tous les particuliers et collectionneurs amateurs, à condition de renvoyer le coupon-réponse, correctement rempli accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'Union Sportive de Gumbrechtshoffen.
2. Les places couvertes seront attribuées en fonction de l'ordre d'inscription. Dès le Quota de places couvertes épuisées, des places extérieures seront affectées.
3. Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.
4. Le prix de l'emplacement est de 12 € pour 5 mètres linéaires (minimum d'inscription) et 6 € les 2.50 mètres supplémentaires.
5. La mise en place des exposants se fait de 6h. à 8h. Les places de parking à côté des emplacements ne sont pas systématiquement garanties.
6. Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.
7. La vente de boissons et denrées alimentaires est interdite car réservée aux organisateurs.
8. La vente d'armes (blanches ou à percussion), l'introduction de substances nocives et/ou explosives, les ventes ou dons d'animaux de compagnie, ainsi que la vente ou don d'œuvre copié ou contrefait est strictement interdite dans le périmètre de la manifestation.
9. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux ainsi que toute manifestation bruyante.
10. La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous dégâts, ou accidents provoqués par eux.
11. L'exposant s'engage à laisser l'emplacement qu'il occupera dans un parfait état de propreté correct au plus tard pour 18h. Les déchets et invendus sont à débarrasser.
12. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration, pertes ou d'accident pouvant survenir aux stands ainsi qu'aux biens des exposants sans le périmètre de la manifestation.
13. Les animaux doivent être tenus en laisse.
14. Le présent règlement est déposé à la Mairie de GUNDERSHOFFEN

L'organisateur restera seul juge et sera à même de procéder à l'exclusion de toute personne ou exposant en cas de non-respect du présent règlement.

**INSCRIPTION ET PAIEMENT AU PREALABLE A ENVOYER OU DEPOSER AUPRES
DE L'U.S.G. 2 Place des Acacias 67110 GUMBRECHTSHOFFEN**



06.32.10.29.90 - 06.06.73.34.92 ✉ u.s.gumbrechtshoffen@gmail.com

REGLEMENT



1. Le Marché aux Puces est ouvert à tous les particuliers et collectionneurs amateurs, à condition de renvoyer le coupon-réponse, correctement rempli accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'Union Sportive de Gumbrechtshoffen.
2. Les places couvertes seront attribuées en fonction de l'ordre d'inscription. Dès le Quota de places couvertes épuisées, des places extérieures seront affectées.
3. Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.
4. Le prix de l'emplacement est de 12 € pour 5 mètres linéaires (minimum d'inscription) et 6 € les 2.50 mètres supplémentaires.
5. La mise en place des exposants se fait de 6h. à 8h. Les places de parking à côté des emplacements ne sont pas systématiquement garanties.
6. Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.
7. La vente de boissons et denrées alimentaires est interdite car réservée aux organisateurs.
8. La vente d'armes (blanches ou à percussion), l'introduction de substances nocives et/ou explosives, les ventes ou dons d'animaux de compagnie, ainsi que la vente ou don d'œuvre copié ou contrefait est strictement interdite dans le périmètre de la manifestation.
9. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux ainsi que toute manifestation bruyante.
10. La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous dégâts, ou accidents provoqués par eux.
11. L'exposant s'engage à laisser l'emplacement qu'il occupera dans un parfait état de propreté correct au plus tard pour 18h. Les déchets et invendus sont à débarrasser.
12. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration, pertes ou d'accident pouvant survenir aux stands ainsi qu'aux biens des exposants sans le périmètre de la manifestation.
13. Les animaux doivent être tenus en laisse.
14. Le présent règlement est déposé à la Mairie de GUNDERSHOFFEN

L'organisateur restera seul juge et sera à même de procéder à l'exclusion de toute personne ou exposant en cas de non-respect du présent règlement.

**INSCRIPTION ET PAIEMENT AU PREALABLE A ENVOYER OU DEPOSER AUPRES DE
l'U.S.G. 2 Place des Acacias 67110 GUMBRECHTSHOFFEN**

06.32.10.29.90 – 06.06.73.34.92 u.s.gumbrechtshoffen@gmail.com

Organisateur : Association Union Sportive de Gumbrechtshoffen

Adresse : Rue Principale 67110 GUMBRECHTSHOFFEN



ATTESTATION – INSCRIPTION MARCHÉ AUX PUCES - *Personne Physique*

Se déroulant le 8 mai 2024 au Super U de Gundershoffen (parking couvert)

PARKING COUVERT COMPLET

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le Par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (R321-9 du Code Pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

Fait à le

Signature

Réserve un emplacement

5 mètres linéaires (2 places de parking) = 12 €
+ 2.50 mètres(s) sup. (1 parking à 6 €) = € Total €

Ci-joint règlement de € établi à l'ordre de l'U.S.G. (Adresser le bulletin d'attestation-inscription, **copie de la carte d'identité** ainsi que le chèque à l'U.S.G. chez Mme DUDT Claudia 2 Place des Acacias 67110 GUMBRECHTSHOFFEN avant le **01 mai 2024**.)

Toute inscription non complète ne sera pas prise en compte

L'attestation sera jointe au registre des commerçants et remise à Mr le Maire de Gundershoffen.